



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 06 février 2018 à 18h00

L'an deux mille dix-huit, le six février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
Mme Karine BOCQUET est nommée secrétaire de séance.

Présents : tous les membres en exercice sauf Michel SMITH absent, M. Philippe MARCY excusé représenté par Murielle MARTIN, Mme Nicole LAURENT excusée, Mme Nathalie VERON excusée, M. Pascal THEISEN excusé ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Pierre QUILLERE excusé ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Jérémy ARAQUE absent.
M. le Trésorier, Olivier CHANOINAT, excusé.

Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 05 décembre 2017 par la secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- réunion de l'ARS sur les déserts médicaux le 07 février 2018.
- Assemblée Générale du FOYER RURAL CORROBERT VERDON MARGNY le 09 février à 19h00 à VERDON.
- Assemblée Générale de la FNATH le 10 février à 10h00.
- Cérémonie du Souvenir Napoléonien le 24 février à 18h30 à la Colonne sur la RD 933.
- Tournoi de foot en salle le 11 février.
- Réunion d'information à LE GAULT-SOIGNY le 12 février à 18h00 concernant l'ouverture d'un RPID entre les écoles de LE GAULTSOIGNY et CHARLEVILLE.
- Commission des affaires culturelles le 15 février à 18h00.
- Soirée AVCS le 15 février à 19h00.
- Assemblée Générale des professionnels de santé le 15 février à 20h30.
- Présentation du SRDEII le 16 février à 10h00 à CHALONS.
- Présentation de l'organisation de la gendarmerie le 20 février à 11h15 à la Halle aux Veaux.
- Commission des Finances de la CCBC le 22 février à 18h00.
- Le Député Eric GIRARDIN a saisi le ministère de la transition écologique et solidaire et le préfet à propos de l'arrêt de production.

M. Michel TELLIER arrive à 18h10.

Le Président informe qu'il n'y aura pas de transport scolaire le lendemain et qu'un arrêté préfectoral a été pris à ce sujet.

B. AFFAIRES GENERALES

1- Désignation des représentants de la CCBC au SMAGE des Deux Morin

M. le Président rappelle que le SMAGE des 2 Morin (Syndicat mixte fermé d'aménagement et de gestion des eaux) a été créé par arrêté interdépartemental le 27 décembre 2017 et qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'élire 4 représentants de la CCBC titulaires, et 4 suppléants dans ce nouveau syndicat.

Les titulaires désignés sont : M. Etienne DHUICQ, M. Gilbert MONDOLOT, Mme Delphine GOHIN et M. Pascal THEISEN.

Les suppléants désignés sont : M. Guillaume COSTELET, M. Juan GARCIA, M. Michel DAUTEUIL et M. François ROBIN.

Adoptée à l'unanimité.

2- Création d'un emploi permanent de responsable des ressources humaines

M. le Président explique la nécessité de ce recrutement à temps complet qui sera mutualisé avec la Ville de MONTMIRAIL afin de renforcer les services administratifs supports des deux collectivités. Il ajoute que ce recrutement sera un premier pas vers une démarche de mutualisation plus large des services.

L'emploi de RRH sera porté par la CCBC, avec remboursements de charges par la Commune de Montmirail pour sa quote-part. Un partage du temps à 60% pour la CCBC, 40% pour Montmirail est envisagé et donnera lieu à la conclusion d'une convention.

Un débat s'engage sur cette création d'emploi.

4 abstentions : M. Patrick VIE, Mme Yvonne THIMOND, M. Michel TELLIER et M. Dany LEBOEUF.

Adoptée à la majorité.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT

3- Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat dans le cadre d'un contentieux lié à la délivrance d'un certificat d'assainissement

M. le Président rappelle l'historique du contentieux : un certificat d'assainissement conforme a été délivrée par la CCBC en 2005 pour la vente d'une maison située 14 impasse du four à MONTMIRAIL. Mais lorsque le nouveau propriétaire a voulu revendre la maison en 2012, la CCBC a constaté la non-conformité du système d'assainissement (équipements non raccordés au réseau d'assainissement collectif).

Après expertise judiciaire, il a été confirmé que le système d'assainissement n'est pas conforme. Le 2^{ème} propriétaire a donc assigné le 1^{er} vendeur devant le TGI et réclame près de 40 000 e d'indemnités. Le 1^{er} vendeur a donc assigné la CCBC à son tour devant le TGI pour se voir garantir des condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre, au motif que l'administration a commis une faute en délivrant un certificat initial conforme.

M. le Président propose de désigner comme avocat Maître CREUZAT, qui a été nommé par la compagnie d'assurance de la CCBC, et qui a assisté la collectivité pendant toute la phase d'expertise. La compagnie d'assurance prend en charge ses honoraires.

M. Michel DAUTEUIL donne des explications techniques complémentaires sur ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

D. VOIRIE

4- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de VRD et d'éclairage public rue de la Molotte et rue des Glycines à Montmirail

M. le Président informe que la Ville de MONTMIRAIL, en collaboration avec le SIEM, entreprend des travaux d'effacements de réseaux rue de la Molotte et rue des Glycines. La Ville de MONTMIRAIL souhaite également reprendre à cette occasion les bordures et trottoirs, qui dépendent de la compétence voirie de la CCBC, ainsi que l'éclairage public. La CCBC a de son côté décidé de profiter de ce projet pour remplacer la canalisation AEP fuyarde, et reprendre les branchements.

La Ville de Montmirail propose de participer aux travaux de voirie et d'assainissement pluvial, par fonds de concours, pour permettre leur programmation.

Le montant total de l'opération est estimé à 257 000 € HT, réparti comme suit :

- 44 610 € HT pour la part éclairage public prise en charge par la Commune de Montmirail + 83 000 € de fond de concours pour la part voirie (bordures et trottoirs), soit un total de 127 610 € HT.
- 129 390 € HT à la charge de la CCBC.

Adoptée à l'unanimité.

E. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

5- Ouverture d'un RPID regroupant les écoles de Le Gault Soigny et Charleville

M. le Président informe que l'ouverture d'un nouveau RPID entre les écoles de LE GAULT-SOIGNY et CHARLEVILLE (Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé) est proposée, suite à la fermeture de l'école de LACHY décidée par la CCSSOM en décembre 2017.

Les écoles de LE GAULT-SOIGNY et CHARLEVILLE n'ont en effet pas la capacité individuelle d'accueillir tous les élèves des communes de CHARLEVILLE, LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE, SOIZY-AUX-BOIS, LE GAULT-SOIGNY, MORSAINS et TREFOLS. Les effectifs attendus s'élèvent à une centaine d'élèves. La CCBC n'est par ailleurs pas en capacité de construire un groupe scolaire pour accueillir tout le monde au même endroit à la rentrée 2018-2019. Ce projet a été étudié avec les services de l'Inspection Académique, et le service transport de la Région Grand-Est.

Il est envisagé de laisser les maternelles et les CP, CE1 (voire les CE2 en fonction de la répartition des effectifs et des années), à l'école de LE GAULT-SOIGNY, et de scolariser les plus grands à l'école de CHARLEVILLE. L'accueil périscolaire et la restauration scolaire auront lieu à LE GAULT-SOIGNY, déjà équipé de ces services. Le transport scolaire sera adapté à ce nouveau regroupement, y compris pour le transfert des enfants à la cantine le midi. Il y aura notamment 3 circuits mis en place, au lieu de 2 actuellement, afin de réduire le temps de transport des élèves.

M. Jean-Paul BERNIER explique les raisons ayant conduit au choix de créer un nouveau RPID, et les évolutions possible sur ce regroupement. Une réunion de présentation du projet aura lieu le 12 février pour les élus et les représentants des parents d'élèves. Une réunion d'information sera ensuite organisée pour toutes les familles après les vacances de février, afin de répondre aux questions.

M. Patrick VIE tient à préciser qu'il votera contre cette délibération car il regrette que les Maires concernés n'aient pas été concertés et suffisamment informés sur ce projet de regroupement. Un débat s'engage sur la communication jugée tardive par certains délégués communautaires. M. le Président rappelle que la CCSSOM évoquait la fermeture de l'école de LACHY depuis janvier 2017, et que le projet de nouveau RPID a toujours été évoqué comme une alternative à la fermeture du RPID Charleville-Lachy, lors des conseils d'école, et des commissions des affaires scolaires, dont les comptes rendus sont transmis à tous les Maires.

M. François ROBIN rappelle que c'est l'Inspection Académique qui décide du nombre de classes et du nombre de postes en fonction des effectifs. M. BERNIER ajoute que la décision n'a toujours pas été actée officiellement par l'inspection, et qu'il est donc difficile de transmettre des informations avant de les avoir.

2 voix contre : M. Patrick VIE et M. Michel TELLIER.

4 abstentions : M. Jean-Marie COUSIN, M. Daniel JACQUIER, Mme Florence PELLETIER et Mme Yvonne THIMOND.

Adopté à la majorité.

6- Tarifs du mini-camp 2018

M. Jean-Paul BERNIER, Vice-président en charge des affaires scolaires, expose le projet de mini-camp qui se déroulera dans le centre de vacances « Copains des mers » situé à SANTEC, du 23 au 27 juillet 2018. Ce mini-camp est ouvert à 36 enfants de 8 à 12 ans sur réservation, et comprend l'hébergement pendant 5 jours et 4 nuits en pension complète, le transport aller-retour, l'encadrement par l'équipe d'animation, et les activités.

Il est proposé de fixer un tarif de 340 € par enfant.

Adoptée à l'unanimité.

F. GEMAPI

7- Approbation du programme d'entretien 2018 du Petit Morin et demandes de subventions

Le Président de la CCBC rappelle que le SIAH du Petit Morin a été dissous le 31 décembre 2017, par arrêté préfectoral, suite à la prise de compétence GEMAPI par la CCBC. Le SIAH du Petit Morin s'était engagé à effectuer l'entretien du tronçon n°4 en 2018 et il est donc proposé de reprendre cet engagement au compte de la CCBC, pour assurer la continuité de l'entretien de la Rivière.

M. Gilbert MONDOLOT, ancien Président du SIAH du Petit Morin explique que le petit Morin se trouve entre la sortie des Marais de St Gond à la limite de l'Aisne, et est découpé en 5 tronçons. Le programme d'entretien consiste à faire un tronçon de 3 000 à 4 000 m par an. Cette année, il s'agit du tronçon n°4 qui comprend l'entretien d'un linéaire de 3 710 mètres, du pont du Thoult-Trosnay au pont de Boissy le Repos, avec opération éventuelles de diversification sur le Petit Morin. Le programme 2018 est estimé à 10 600 € TTC et est financé à 40% par l'AESN et 30% par l'Entente Marne. Le reste à charge de la CCBC est donc estimé à 3 180 € et est totalement financé par l'excédent du syndicat. M. MONDOLOT ajoute que la CATER est chargée de l'assistance technique et monte le projet.

M. le Président confirme que les propriétaires riverains doivent assurer l'entretien de leur portion de rivière.

Adoptée à l'unanimité.

G. FINANCES

8- Intégration de l'actif et du passif du SIAH du Petit Morin

M. le Président rappelle que le SIAH du Petit Morin a été dissous le 31 décembre 2017 par arrêté préfectoral, suite au transfert obligatoire de la compétence GEMAPI à la CCBC, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le SIAH disposait d'un excédent de fonctionnement cumulé d'environ 30 000 € qui doit être repris dans le budget général de la CCBC.

Adoptée à l'unanimité.

9- Effacements de dettes Budget eau - Budget assainissement

Les montants par budget s'élevèrent à :

- Budget eau : 1 646,90 €.
- Budget assainissement : 340,58 €.

Adoptée à l'unanimité.

H. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Remplacement photocopieur CCBC	BUREAU 02	7 390,00 €
Container maritime pour déchetterie	JAMART	2 590,00 €
Reprise de 4 branchements plomb	BATP	7 843,00 €
Création de regard et pose d'un clapet anti-retour	BATP	1 850,00 €
Séjour mini-camp 2018	REVES DE MER	8 069,63 €
Remplacement de la chaudière du judo	ENERGIES NOUVELLES	11 613,80 €
Alimentation électrique de la station des Abattoirs	HERBLOT	1 204,00 €
Terrassements en tranchées pour raccordement station des abattoirs	BATP	1 676,00 €
Abonnement 2018 ICONITO (école numérique)	TEAM NET	1 394,66 €

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19h50.

Lecture du registre des délibérations est faite par Mme Karine BOCQUET, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

Fait à Montmirail, le 15 février 2018.

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC

